



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 18/2024 :

#### **Demande de crédit de CHF 255'000.—TTC, pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Allevays**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 5 novembre 2024 en présence des membres de la municipalité, puis a délibéré à la suite de cette entrevue et échangé avec MM. Guilloud et Troiano. La commission tient à remercier les Municipaux ainsi que M. Troiano pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

D'après les informations reçues la conduite est en acier et a environ 60 ans. Elle a subi de nombreuses fuites qui nécessitent des travaux urgents et coûteux : par conséquent nous sommes favorable à son remplacement.

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet fait partie du plan d'investissements à hauteur de CHF 220'000.-

**Budget :** Il faut noter que l'économie possible en raison de la possibilité d'une fouille commune avec la Romande Energie n'est pas comptée dans le budget car au moment du préavis la commune n'avait pas la certitude que ces travaux soient réalisés en commun.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 60 ans. Cette durée est obligatoire (MCH2).

La charge financière annuelle moyenne de CHF 5'567.50 (CHF 1.91 par habitant) a été calculée sur cette base.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

**Amendements :** Aucun.

Demande de crédit de CHF 255'000.—TTC, pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Alleveys

---

### 3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 18/2024 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal n° 18/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 255'000.—TTC, pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Alleveys
2. De financer ce dernier par la trésorerie.

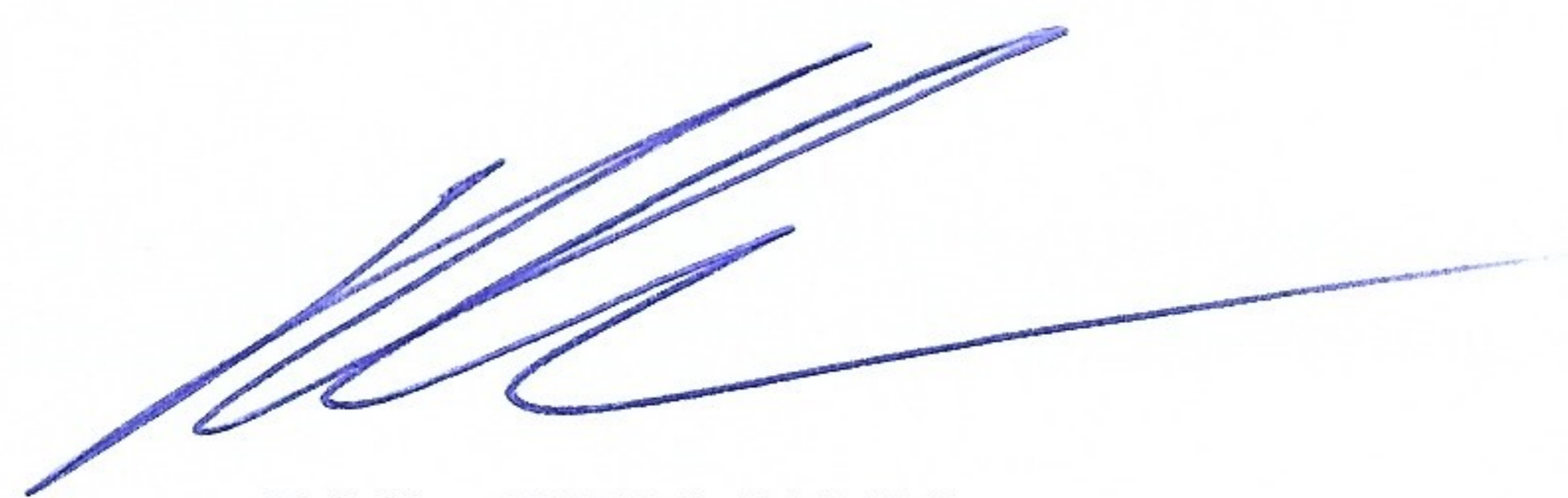
Arzier-Le Muids, le 14 mars 2024

Pour la Commission des finances :



Christian BRÜGGER,

Flavio BOSCARDIN



Didier HERMANN,



Matthieu WOLFF



Pascal VOUTAT

Rapporteur